



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

Cellule cantonale de coordination COVID-19
Kantonale Koordinationsstelle COVID-19

p.a. Préfecture du district de la Gruyère PRGR
Château, Case postale, 1630 Bulle

Cellule cantonale de coordination COVID-19
p.a. Préfecture de la Gruyère, Château, case postale, 1630 Bulle

Aux médias accrédités auprès
de la Chancellerie d'Etat

Bulle, le 9 octobre 2020

Communiqué de presse

COVID-19 : Traditions de l'Avent

Les fêtes de fin d'année approchent à grand pas, avec leur cortège de traditions. Toutefois, en cette période sanitaire particulière, beaucoup d'incertitudes subsistent. Afin de pouvoir célébrer les fêtes de fin d'année dans une ambiance sereine, la Cellule de coordination COVID-19 s'est penchée sur la question et, après concertation avec le médecin cantonal, rappelle l'importance des règles sanitaires en vigueur, en particulier le respect strict des distances et des gestes barrières. Cela implique de manière générale d'éviter les contacts, de prévoir des espaces suffisants et de favoriser l'organisation de manifestations à l'extérieur.

La Saint-Nicolas est célébrée sur tout le territoire fribourgeois. Les grands cortèges et rassemblements, notamment dans les rues de Fribourg et de Bulle, ont été abandonnés. Par contre, la Cellule de coordination est d'avis que les *visites de Saint-Nicolas dans les familles* sont possibles, moyennant le respect des règles sanitaires. Il revient à chaque troupe de s'organiser selon les lieux. Mais on peut suggérer que seuls le Saint-Nicolas et le Père Fouettard soient habilités à entrer dans les habitations tandis que les flons-flons demeurent à l'extérieur pour animer musicalement le quartier. Tout contact entre les familles visitées et la troupe de Saint-Nicolas (distribution de cadeaux, photos...) est déconseillé.

Lors des visites de voisinage dans le cadre de la tradition des *Fenêtres de l'Avent* qui se déroule dans les quartiers et les villages, il conviendra de limiter la participation à la capacité des espaces au regard des distances sanitaires minimales prescrites (événements sur invitation seulement, etc.). Il est suggéré d'organiser ces moments de rencontre prioritairement à l'extérieur.

Les *marchés de Noël* sont considérés comme des manifestations commerciales et doivent ainsi répondre aux critères de l'OFSP. Le plan de protection renforcé veillera à distinguer le marché proprement dit (emplacement des stands, flux des personnes...) et l'organisation des espaces festifs (buvette, bars, etc), lesquels feront l'objet d'une attention particulière. Pour les marchés plus modestes, les gestes barrières sont à respecter. Des contrôles seront effectués par les services compétents.

A situation particulière, précaution particulière. Aussi, préservons la santé de nos proches durant ces moments communautaires et conservons la magie de Noël.

La Cellule cantonale de coordination (CCC) est l'un des trois piliers de l'organisation cantonale de gestion de la crise de Covid-19, avec la task force sanitaire et la Conférence des secrétaires généraux des directions de l'Etat ad hoc (CSG Covid). La CCC est notamment chargée de régler la bonne application des mesures sanitaires sur le terrain, ainsi que de faire des propositions à la CSG Covid ou au Conseil d'Etat en coordination avec la task force sanitaire.

Renseignements complémentaires

—
Patrice Borcard, Préfet de la Gruyère, Président de la Cellule cantonale de coordination, T. +41 26 305 64 00, Patrice.Borcard@fr.ch